



Débat organisé par le CCOMCEN lors du Salon
Européen de l'Education 2010

Jeudi 25 novembre – de 10h30 à 13h.
Forum Jean Macé, Cité de l'Education

« **Les organisations de l'Economie sociale du monde
de l'Education et la capacité d'innovation** »

Un événement s'inscrivant dans le cadre du **Mois de
l'Economie Sociale et Solidaire**



*Le CCOMCEN : Associations, Mutuelles,
Coopératives... Au service de l'Education*

Déroulé du débat

A l'heure où les organisations de l'économie sociale sont de plus en plus mises en concurrence avec les acteurs lucratifs, où leurs possibilités d'initiative tendent à se réduire (notamment, dans les relations Etat-associations, développement de la logique d'appel à projets), où l'on entend parfois qualifier l'Economie sociale de « ringarde », l'enjeu de ce forum sera de démontrer la spécificité des acteurs de l'Economie sociale à travers l'une de leurs caractéristiques majeures : leur capacité d'innovation.

La démarche originelle des organisations de l'Economie sociale, toujours caractéristique aujourd'hui de leur identité, se constitue de la manière suivante : des personnes décident de s'organiser collectivement pour répondre, de manière solidaire, à différents besoins. Pour ce faire, elles sont productrices d'innovation, pour développer des solutions nouvelles, anticiper les évolutions de ces besoins. Elles sont de ce fait facteurs de progrès, dont les bénéfices sont collectivement partagés.

A l'occasion du débat de ce forum, plusieurs organisations membres du CCOMCEN (associations, mutuelles, coopératives...), présenteront les innovations qu'elles mettent en œuvre dans leur champ, les solutions nouvelles qu'elles développent en réponse aux différents besoins de leurs membres, seules ou en coopération entre plusieurs organisations.

Introduction : M. Edgard Mathias, Secrétaire Général du CCOMCEN

Le débat sera organisé autour de deux table-rondes

10h30 – 11h45 : Innover... face aux évolutions de notre environnement et des besoins

- FAS & USU / MAIF : Présentation du partenariat « Offre Métiers de l'Education »
 - M. Roger CRUCQ, Président de la FAS- USU
 - M. Christian PONSOLLE, Administrateur Délégué à la Direction Générale MAIF
- LMDE : Présentation du site collaboratif Réussite Fac
 - M. Alexandre TORTEL, Vice-Président
- MAE : Evolution des canaux d'adhésion à la Mutuelle de l'Ecole
 - M. Christian DUNIERE, Membre du Bureau National de la MAE Chargé des Technologies de Communication
- MGEN : La MGEN s'engage en faveur d'une médecine professionnelle pour l'Education Nationale
 - Mme Nathalie CHATILLON, responsable du pôle « politiques de santé » de la MGEN

11h45 – 13h00 : Innover... au nom de nos valeurs

- MAE : la Solidarité, un complément de la Mutualité et de l'Assurance
 - M. Pierre BENOIT, Secrétaire Général de la MAE chargé de l'Action Sociale et de la Solidarité

- MAIF : l'Assistance Scolaire Personnalisée
 - M. Jean-François LEMASSON, Correspondant départemental MAIF

- MGEN : Innover dans le champ de la prévention à la MGEN dans le respect de nos valeurs
 - Mme Anne LAURENT-BEQ, responsable du service « prévention – promotion de la santé » à la MGEN

- OCCE : Coopératives scolaires et sociétés coopératives, quelles valeurs communes ?
 - M. Christian ROBILLARD, Secrétaire général de l'OCCE

Première table-ronde

Innové... face aux évolutions de notre environnement et des besoins



Unir ses forces avec plus puissant que soi tout en préservant sa spécificité est possible

LA FAS et l'USU sont deux organisations nées au début du XXème siècle. Jusqu'en 2000, leur modèle est resté le même, basé sur la protection des risques professionnels dans l'éducation.

Mais au début des années 2000, ce modèle montra ses limites au regard de la réglementation.

Cherchant, auprès d'un partenaire déjà ancien, des idées pour adapter nos structures, nous avons souhaité aller plus loin avec la MAIF, en associant nos compétences pour créer une offre commune innovante pour les personnels d'éducation.

Economiquement et structurellement, la FAS est plus petite que la MAIF et la crainte est de voir le l'un absorber l'autre était réelle chez les militants. Mais, les engagements entre responsables des deux mutuelles ont éloigné ce risque.

Notre accord repose sur l'idée fondatrice du respect des identités, des activités et des savoirs faire de chaque entité. C'est cette richesse là que l'Offre Métiers de l'Education traduit auprès de nos collègues, depuis le 4 juin 2008

Les dysfonctionnements sociaux dans l'école augmentent mais ils ne doivent pas systématiquement être judiciairisés. Le monde associatif peut assurer avec efficacité ce travail car il est composé d'enseignants qui connaissent parfaitement les différents acteurs éducatifs et sont d'évidence les mieux placés pour travailler au désamorçage des conflits. Nous avons un regard de praticien de l'éducation en même temps qu'un regard de technicien de l'assurance. C'est l'originalité et la force de notre partenariat.

Les professionnels d'éducation ont bien compris cela puisqu'ils sont près de 460 000 à avoir fait confiance à notre accord.

Nous avons vécu pendant plus de 100 ans sur un système très efficace fondé sur les valeurs de solidarité, de laïcité et de tolérance, mais qui a montré ses limites techniques à un moment donné. Puis nous avons positivé nos faiblesses et grâce au partenariat avec la MAIF, nous pouvons présenter une offre inédite, plus puissante sans que notre souveraineté soit remise en cause. Cela démontre bien qu'il est possible de s'associer sur un projet clairement identifié.



Présentation du partenariat « Offre Métiers de l'Éducation »

La MAIF, née en 1934 sous la forme de "Mutuelle d'assurance" a vocation d'assurer principalement aujourd'hui tout membre du personnel laïque qui, dans le cadre des textes organisant l'éducation et la recherche, participe, au sein d'établissements non confessionnels et sans but lucratif, à l'enseignement, à la recherche, ainsi qu'à l'organisation d'activités physiques, sportives, culturelles ou de loisirs, ou y occupe un emploi administratif ou de service.

La MAIF est naturellement respectueuse des champs assurantiels des autres organisations du CCOMCEN. Mais elle doit répondre de mieux en mieux à tous les besoins de protections de sociétaires sans exception, qu'il s'agisse du domaine privé ou du champ professionnel statutaire. Elle se doit de développer en permanence sa logique d'accompagnement des victimes lorsque le sinistre survient.

Tout naturellement, les pratiques MAIF reconnues de très grande qualité lors d'un événement accidentel du domaine privé ne pouvaient que rencontrer le savoir-faire associatif des ASL et de l'USU pour accroître le champ initialement restreint de ses garanties des risques professionnels des personnels de l'Éducation de l'Enseignement Public d'une part, et pour l'accompagnement de proximité pour les événements de conflit liés à l'exercice du métier d'autre part.

D'où l'innovation d'OME (Offre des Métiers de l'Éducation), bien sûr dans la protection sans concurrence au niveau de la qualité optimale, mais aussi dans la décision politique de travailler ensemble, dans l'esprit du "respect de la personne" cher à la Mutuelle, affiché et authentiquement mis en œuvre.



***Réussitefac* : le choix de la solidarité**

Alors que se développe un secteur privé lucratif sur le « marché » des études, La Mutuelle Des Étudiants (LMDE) en partenariat avec l'Union Nationale des Étudiants de France (UNEF), fait le choix de la solidarité en mettant en place, *réussitefac.com*, un site Internet **gratuit et collaboratif** où tout étudiant peut accéder et déposer ses productions pédagogiques.

40% des étudiants échouent au cours du 1^{er} cycle universitaire. Les causes de cet échec universitaire sont connues. La précarité sociale des étudiants, contraint un étudiant sur deux à travailler pour financer ses études au détriment de sa réussite universitaire. La

faiblesse des moyens accordés à l'encadrement et l'absence de développement de nouvelles méthodes pédagogiques engendrent un manque d'accompagnement pour les étudiants au cours de leur scolarité.

Face à cette dégradation des conditions de vie et d'études, la LMDE prend ses responsabilités et innove en créant un nouvel outil au service des étudiants. Nous souhaitons encourager la solidarité entre les étudiants afin de rompre l'isolement qui marque trop souvent l'entrée dans l'enseignement supérieur. Ce nouveau site internet a donc pour objectif d'accompagner les étudiants tout au long de leur cursus dans l'enseignement supérieur. *Réussitefac* permet aux étudiants d'accéder à des contenus pédagogiques directement mis en ligne par d'autres étudiants. Un **forum** est également à leur disposition afin d'échanger, de s'entraider sur l'orientation ou l'insertion professionnelle. Une rubrique « **conseils** » fournit des informations relatives aux questions de santé, à la vie étudiante ainsi que sur les droits étudiants (examens, inscriptions...).

Favoriser l'accès à l'autonomie des étudiants est une mission essentielle pour la LMDE. Cela se traduit en donnant les moyens à chaque étudiant d'accéder au système de santé et de gérer sa propre santé, mais aussi en créant des services pour permettre un meilleur accès à la culture, aux loisirs et aux études. *Réussitefac* est alors un levier supplémentaire à l'émancipation et à l'autonomisation des étudiants.



Protéger est un métier
www.mae.fr

Evolution des canaux d'adhésion à la Mutuelle de l'École

Jusqu'à la fin des années 80, les enseignants collectaient les adhésions qu'ils renvoyaient ensuite à la MAE.

En 1988, la circulaire Monory règlemente la distribution des documents. La MAE, recommandée par la FCPE, doit s'adapter à l'afflux de règlements individualisés (embauches saisonnières, outils informatiques et prestataires).

Avec internet, le site mae.fr devient une vitrine pour présenter les contrats mais aussi adhérer en ligne (paiement sécurisé et attestations imprimables).

Depuis 3 ans, pour être toujours au plus proche de nos adhérents, notre téléphonie évolue : la création de plateformes virtuelles permet un acheminement précis et rapide des appels.

Créée en 1932 par des enseignants animés des valeurs fondamentales de mutualité et de solidarité, la MAE est le spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille. Son cœur de métier est l'assurance scolaire.

Depuis 80 ans, le socle fondateur de la MAE – que chaque famille puisse faire face aux conséquences d'un accident – n'a jamais cessé d'animer ceux qui font vivre cette organisation de l'économie sociale.



La MGEN s'engage en faveur d'une médecine professionnelle pour l'Education Nationale

Conformément à l'engagement de longue date de la MGEN en faveur de l'amélioration des conditions de travail des personnels de l'Education Nationale, le dispositif « **Bilan de santé des personnels de 50 ans** » auquel participe la MGEN s'inscrit dans sa politique en faveur de la santé au travail et ouvre la voie à une véritable médecine professionnelle pour les agents de l'Education Nationale.

Au terme d'une procédure de mise en concurrence la MGEN a été désignée par le Ministère de l'Education Nationale pour participer à ce dispositif d'un Bilan de santé systématique des personnels de 50 ans. Ce dispositif fait suite à l'accord du 20 novembre 2009 sur la santé et la sécurité au travail dans la fonction publique et s'inscrit comme une des mesures phares du pacte de carrière des enseignants proposé par le Ministre de l'Education Nationale. Expérimenté en 2010 dans 6 départements, il sera généralisé dès 2011.

Au titre de ce dispositif, un bilan de santé est proposé à tous les personnels atteignant 50 ans dans l'année et est réalisé par le médecin de prévention de l'académie dont il relève. A l'issu de cette consultation, le médecin de prévention peut prescrire à la personne des examens complémentaires permettant le repérage de troubles musculo-squelettiques ou anxio-dépressifs, de troubles de la voix ou la réalisation d'un bilan sanguin.

La MGEN met à la disposition des médecins de prévention de chaque département un plateau technique permettant la réalisation de ces examens complémentaires. La MGEN se voit ainsi confier l'organisation et la gestion d'un réseau de soins de niveau départemental susceptible de répondre, dans des conditions de coûts et de délais contrôlées, aux demandes d'orientation des personnels par les médecins de prévention.

La MGEN, en tant que mutuelle professionnelle des agents et personnels de l'Education Nationale, met ainsi au service du Ministère sa connaissance des problématiques de santé au travail pour ces personnels et agents. Elle apporte concomitamment à ce dispositif sa connaissance des acteurs territoriaux de santé et l'expertise de ses établissements et centres de santé au service du renforcement de la médecine de prévention.

Deuxième table-ronde Innovater... au nom de nos valeurs



Protéger est un métier
www.mae.fr

La Solidarité, un complément de la Mutualité et de l'Assurance

Au-delà des garanties mutualistes et assurantielles dont bénéficient nos adhérents et face aux aléas de la vie, la MAE intervient également pour accompagner et soutenir les familles confrontées à des situations douloureuses ou des difficultés particulières.

Un budget annuel de 475 000€ est dédié à l'action sociale et à la solidarité.

>>L'action sociale : intervient systématiquement au bénéfice du jeune dont le taux d'IPP, après accident grave, est égal ou supérieur à 50% (équipement informatique, aide médicale, matériel audiovisuel, aménagement de cadre de vie, etc.).

>>Les aides exceptionnelles : formulées par l'adhérent, examinées soit par la Commission Départementale, soit par la Commission Nationale, donnent lieu à un soutien financier à l'égard des familles les plus démunies.

Créée en 1932 par des enseignants animés des valeurs fondamentales de mutualité et de solidarité, la MAE est le spécialiste de la protection de l'enfant et de la famille. Son cœur de métier est l'assurance scolaire.

Depuis 80 ans, le socle fondateur de la MAE – que chaque famille puisse faire face aux conséquences d'un accident – n'a jamais cessé d'animer ceux qui font vivre cette organisation de l'économie sociale.



De la maternelle au lycée, l'assistance scolaire gratuite pour tous.

Afin que chacun dispose de toutes les chances de réussir sa scolarité, la MAIF et rue des écoles ont fait le choix d'offrir gratuitement, et sans conditions, son assistance scolaire en ligne à tous les écoliers, collégiens et lycéens.

Véritable pont numérique entre l'école et la maison, l'Assistance scolaire personnalisée (ASP) s'offre à tous et démontre à la fois l'engagement de la mutuelle en faveur de l'accès à l'éducation pour tous, et sa volonté d'une plus large ouverture.

Qu'il s'agisse de répondre aux interrogations, de revenir sur un point important vu en classe, d'optimiser une période de révision, cette aide en ligne accompagne tous les élèves de la maternelle à la terminale.

- A chaque élève, une ASP propre à son niveau scolaire. Strictement conforme aux programmes de l'Education nationale pour chaque classe, elle complète les différents soutiens scolaires existants.
- Pour les enseignants, les établissements scolaires et les associations du domaine de l'éducation, l'ASP facilite un travail de suivi personnalisé. Le site permet d'apprécier les progrès des élèves et de mieux orienter leur travail.
- Brevet Hebdo et Bac Hebdo pour les élèves de 3^e, de 1^{ère} et de Terminale : en s'abonnant à l'ASP, ils reçoivent, par voie électronique, les lettres d'information mensuelles puis hebdomadaires pour les guider pendant les révisions précédant les examens.



Innover dans le champ de la prévention à la MGEN dans le respect de nos valeurs

Avant toute chose, il est important de définir les objectifs qui sont les nôtres dans le champ de la prévention. Les actions que nous menons s'inscrivent dans le champ de la promotion de la santé c'est-à-dire qu'elles contribuent autant que faire se peut à permettre à chaque personne de disposer des éléments nécessaires à l'adoption de comportements favorables à sa santé.

Cela implique de mettre en œuvre des méthodes et des approches respectueuses d'un certain nombre de valeurs. Faire vivre la solidarité, le respect de chacun constitue un principe éthique en prévention et en promotion de la santé. Prenons l'exemple de l'éducation à la vie affective et sexuelle, thématique qui constitue un de nos axes de travail pour l'année à venir. Innover au nom de nos valeurs dans ce champ, implique de proposer des approches non plus centrées sur le risque, mais qui prennent en compte l'ensemble des dimensions de la vie affective et sexuelle d'un individu à chaque âge de la vie, c'est permettre des contenus qui parlent des sexualités et qui intègrent l'hétérogénéité des manières d'être/ou pas en couple aujourd'hui, c'est prendre garde lorsque les actions s'adressent à des adolescents notamment de ne pas leur faire porter des responsabilités qu'ils ne peuvent assumer. Faire vivre les valeurs dans le champ de l'éducation à la vie affective et sexuelle, c'est aussi éviter de construire nos messages et nos actions sur des présupposés parfois caricaturaux et travailler en amont sur le respect des différences. Cela implique aussi et avant tout de ne pas en rester aux intentions, mais d'assumer nos valeurs en intégrant dans les messages que nous transmettons et les actions que nous construisons, des signaux forts qui témoignent de notre engagement.



Coopératives scolaires et sociétés coopératives, quelles valeurs communes ?

Les coopératives scolaires sont proches du monde de l'économie sociale et partagent, avec les sociétés coopératives, des engagements réciproques constitués de valeurs et de principes.

Les liens de l'OCCE avec l'économie sociale remontent à la création de notre association. En effet, en 1929, les fondateurs de notre mouvement étaient enseignants, personnels d'encadrement de l'Education nationale ou militants coopérateurs. Trois d'entre eux étaient secrétaires généraux de la FNCC (Fédération Nationale des Coopératives de Consommation).

Notre association porte ainsi en elle les valeurs humanistes et de progrès et a pour objet de créer, au niveau de l'école, ces formidables outils de formation des élèves que constituent les coopératives scolaires. En effet, par leurs valeurs mises en pratique, elles facilitent l'épanouissement de l'individu dans des projets collectifs décidés démocratiquement. Mieux encore, elles donnent un sens aux apprentissages individuels au fur et à mesure de l'avancée du projet coopératif, véritable ciment du groupe.

Mais, revenons sur les valeurs de la coopération et sur les principes communs à toutes les formes de coopération, qu'elles soient du domaine scolaire ou de l'économie sociale et solidaire. Les valeurs et principes déclinés dans le schéma constituent un engagement réciproque entre la coopérative et les coopérateurs et fondent une véritable charte morale. Ils sont indissociables et indispensables à un véritable fonctionnement coopératif.

Un contrat constitué d'engagements réciproques basé sur des valeurs et des principes lie la coopérative et ses membres

Démocratie d'abord pour la société coopérative, par l'élection des dirigeants choisis par et parmi les membres en appui sur une règle intangible : « Un homme, une voix ». A l'école, l'élection des délégués élèves, les prises de décision concernant les projets répondent aux mêmes principes, il ne saurait y avoir de démocratie sans transparence. Il est donc indispensable qu'elle représente un engagement sans faille à l'égard de tous les coopérateurs et partenaires.

Elle est étroitement liée à la notion de proximité qui implique une bonne connaissance locale pour prendre les décisions les plus appropriées. A l'école, la cohérence du projet avec les réalités locales contribue à donner du sens aux projets pour l'ensemble de la communauté éducative.

La solidarité entre les membres est indispensable à la réussite du projet collectif dans lequel chaque individu s'épanouit.

En classe, dans les coopératives OCCE, nous le traduisons par la formule : « C'est à plusieurs que l'on apprend seul ! ».

Mais que serait une coopérative sans la prise en compte de notion de responsabilité, celle qui incite chacun à s'engager et à donner le meilleur de soi-même au service de tous et du projet commun.

La coopérative répond à l'intérêt de l'ensemble des membres, par des services rendus en vue de satisfaire leurs besoins. En classe, le projet coopératif prend appui sur trois

objectifs supplémentaires : l'acquisition de savoirs (dans les différentes disciplines), l'acquisition de savoir faire (enrichie de façon très significative par le débat entre les élèves) et, enfin, de savoir être (respect, écoute, entraide, encouragement mutuel).

La pérennité d'une structure implique la nécessité de la formation des membres pour inscrire la coopérative dans la durée. A l'école, il est nécessaire que la formation touche tous les acteurs, enfants et adultes sur le triptyque « Coopérer pour apprendre, coopérer pour enseigner, coopérer pour se former ».

Lorsque les engagements réels des coopérateurs à respecter ces 7 principes et valeurs réciproques sont visibles et lisibles par tous, la société coopérative comme les coopératives scolaires gagnent en développement, en crédibilité, en efficacité et en lisibilité. Elles peuvent ainsi s'inscrire dans l'avenir.

CCOMCEN
3 square Max Hymans
75 015 Paris
ccomcen@orange.fr
www.ccomcen.org

CCOMCEN Associations, mutuelles, coopératives : l'économie sociale au service de l'éducation

au service de l'éducation

Actualités **Le ccomcen** **Les membres** **L'économie sociale**

Actualités
Le CCOMCEN au Salon Européen de l'Education 2010
20/10/10
Le CCOMCEN tiendra, au côté du CAPE (Collectif des Associations Partenaires de l'Ecole), un stand lors du Salon Européen de l'Education, qui se déroulera du 25 au 28 novembre 2010 au Parc des Expositions Paris Porte de Versailles. ...>
En savoir plus... >>

Le ccomcen
▶ [Qui sommes-nous?](#)
▶ [Nos objectifs](#)
▶ [Nos valeurs](#)

Les membres
▶ Associations
▶ Mutuelles
▶ Coopératives
▶ Syndicats

L'économie sociale

Mentions légales | Contact

Internet 100%